

DOSSIER JUDICIAIRE.

PRÉVENUS :

HANYARWIMFURA  
Kamillelwa Umutwa Umutwa

PRÉVENTIONS :

infraction relative à la désobéissance  
des Transit

TÉMOINS :



Jugement du 22 août 1951

Demande de révision du :

PEINES.

S. P. P. : 15 jours  
FRAIS : 20 Frs.  
Delai : 15 jours  
C. P. C. : 2 jours  
AMENDE : 50 Frs.  
Delai : 15 jours  
S. P. S. : 6 jours

DOMAGES - INTERETS : Frs.

Delai :

C. P. C. :

Mandat d' .....

EXÉCUTION.

Entré en détention le 22-8-51  
Sorti le .....  
Payé le ..... quittance n° .....  
  
Entré le .....  
Sorti le .....  
Payé le ..... quittance n° .....  
  
Entré le .....  
Sorti le .....  
Payé le ..... quittance n° .....

Feuille d'audience et de jugement.

Nous soussigné

Jarvis R. J.

siégeant comme Juge de Police en audience publique à

Nelucunzi

le 22 aout 1921

en cause du M.P. contre le

nommé

HANYURWINFORA fils de Buzimacqura

(+) et de la femme Legiasologizama (L.), domiciliés à la colline  
falconique, 21 des Mairi-Kany; territoire de Nelucunzi; Territoire  
Contracté de l'ancien Pays VanPai  
prévenu d'avoir en territoire de Nelucunzi, et en particulier à la  
commune de Mairi-Kany à Bourgenzi; commis des  
infractions relatives à la discipline du Travail par des absences  
injustifiées -

fait bien et bon par l'article 48 du code  
des 16 mars 1912

Nous avons été assisté de

Le ..... prévenu ..... et ..... présent ..... il comparait

(volontairement), (sur citation), (sur sommation verbale),

Nous avons entendu successivement et sous la foi du serment le nommé

Q: Votre employeur se plaint de vous ..... qui nous a déclaré  
pour que, sans raison, vous soyez absent de  
nombreux jours en aout et en mai 1921?

R: oui, c'est vrai. J'ai perdu mes outils à cette  
époque là

Q: Vos outils étaient en contact?

R: non.

A comparu ensuite,

nommé

Paul act.,  
Jarvis

qui nous a déclaré :

Nous avons entendu ensuite le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés par lui-même.

Le système de défense consiste à dire que .....

Attendu qu'il résulte des débats a l'audience que le prévenu *n'est rendu coupable*  
*d'infractions relatives à la discipline du travail;*  
*Attendu que l'absentéisme des travailleurs*  
*doit être combattue avec sévérité*

Le condamnons du chef *d'infractions relatives à la discipline*  
*du travail*

~~Le renvoyons des poursuites du chef de~~ .....

Soit au total *à quinze* jours de servitude pénale principale,

à une amende de *cinquante* francs, ou en cas de non paiement de cette amende  
dans le délai de *quinze* jours, à *peu* jours de servitude pénale subsidiaire,

Aux ~~paiement de~~ *fruits* frais du procès s'élevant à *vingt et un* francs, ou en cas de non

*ordonner le repos au travail et l'exécution de la tâche*  
paiement de ces frais dans le délai de *quinze* jours, à *deux* jours de contrainte par corps.

~~En statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le nommé~~ .....

~~à~~ .....

~~faute de s'exécuter dans le délai de~~ .....

~~Prononçons la confiscation de (ou la main levée de la saisie).~~ .....

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à *Nedouren*

le *22 août 1921*

Le Juge de Police,

*[Signature]*

Etat des frais

P. V. O. P. J. ....

Citations .....

Audience *13 -*

Jugement *8 -*

Total : *21 -* francs

TERRITOIRE DE RUHENGURI.

N° 1887 MOI.5

A

Ruhenguri, le 20 juillet 1954

**RAPPEL**

Kuli sous-chef *Jipwikanyi*

Ndakwa butsa bazuwa yanjye n° 1563/M.OI.3 ya tariki 19 juillet 1951  
yatuniraga umuntu wo muhasasi wita ~~gashyamba~~ *Haruyirwinyi* yari  
yakoraga muri kuba Bwana VAN-PEE  
Ugomba kuzasa kubwira ipasvu itana udakora ibyo utegetswe.

L'Administrateur de territoire,

T

TERRITOIRE DE RUHENGARI.

No. 1563 /not. 3

Kwari s/chef..... *Mepisi kuny*.....

Ndakuarmutsa.

Ndakubaza kuki nakwandikiye urwandiko rwitarki ya..... *20-6-54*  
rwi n°..... *1424 / 19263*..... rwashakaga uyu muntu witwa..... *Augustinifera*  
umusozi..... *Ja kanga*..... igisonga..... *Epis kuny*  
yashakirwaga..... *Yashakirwaga Contract Rwa Kwasha Van Tee*.....  
kuki utamwohereje kandi ntunsubize?

Ruhengeri le ..... *9 juillet 1954*.....

Nijyewe Bwana *L* Administrateur wa Territoire

*h.o* *h* *h.o kuny*

## ATTESTATION DE LA REMISE DU CONDAMNÉ

L'an mil neuf cent Cinquante et un  
le soussigné, Gardien de la prison de Bukengeri  
déclare que le nommé HAIRUKIRWIPURRA  
a été déposé en la dite prison et que son entrée a été inscrite dans le registre d'écrou, sous le n° 5389  
date d'entrée : 22-8-51  
date de sortie : 6-9-51

S.P.S. 12-9-51  
C.M.C. 14-9-51

Le Gardien,





